

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 05/05/2026

ID : 058-215800871-20260423-2026_018-DE



2026/018

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE COSSAYE
DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
SEANCE DU 23 AVRIL 2026 A 19 HEURES 00**

Nombre de Membres :

. Afférents au Conseil Municipal	15
. Présents	11
. Qui ont pris part à la délibération	12

L'an deux mil vingt six, le vingt-trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Eric VENUAT, Maire.

Présents : M. VENUAT Eric, M. GILBERT Michel, Mme BROCHIER Laetitia, M. CHARTIER Alain, M. CHASSERY Daniel, Mme DUFRESNE Florence, Mme DURAND Anne-Marie, Mme LACROIX Jeanne-Marie, M. LAUDE Henry, M. MORIZOT Christophe, Mme TESTARD Francine

Absent(s)excusés : M. TICHOUX Thomas, M. FAGOT-REVURAT Ludovic
Mme PERRETTE Aurore, absente, a donné procuration à M. GILBERT Michel

Secrétaire de séance : DURAND Anne-Marie

Date de la convocation : le 16 avril 2026

Objet de la délibération :

Fixation du prix du m3 consommé en assainissement pour l'année 2026

Le conseil municipal, unanime, fixe à 0,97 € le prix du m3 d'eau consommé en assainissement.

Les foyers raccordés qui ne consomment pas ou très peu d'eau du réseau public (dont la liste est annexée à la présente) parce qu'utilisant un puits particulier, sont facturés au forfait sur la base de 30 m3 d'eau par personne au foyer.

Le Maire,

